

VIVRE A

MOUTHIERS-SUR-BOËME

LE MOT DU MAIRE

APRES LA BALEINE DE MOUTHIER, "LE TAILLE-CRAYON"

Une chose étrange se passe encore à MOUTHIER.

Les employés municipaux élaguent les arbres du champ de foire, chose qui n'a pas été faite depuis 1947 soit-disant. Les troncs commencent à souffrir et il était temps de leur donner un répit. Mais l'étrange n'est pas ici, il est dans un énorme "taille-crayon" que l'on peut voir mettre en pièces les branches d'élagage. Ces petits morceaux de bois sont mis dans un camion et ils vont on ne sait où. Devant ce phénomène curieux les réactions sont diverses.

Il y a les grincheux : "qu'est-ce qu'on va payer comme impôts!"

Il y a les inquiets : "la

commune est donc obligée de vendre du bois pour survivre?"

Il y a les pétroliers : "Mais ça va coûter plus cher que le mazout!"

Il y a les insouciantes : "vous vous amusez bien!"

Il y a les curieux : "mais qu'allez-vous en faire?", etc ...

Bref, la chose étonne. Et pourtant cela fait trois ans, donc avant notre élection, que nous préparons cela. De nombreux articles ont paru dans la presse locale mais aussi dans le bulletin municipal à ce sujet.

Alors expliquons-nous une fois de plus. CES PLAQUETTES DE BOIS (c'est leur nom), sont réalisées à partir de déchets d'exploitation (planches de délignage, branches, etc) donc, à partir d'une matière première de très faible valeur marchande et presque toujours gaspillée.

Elles sont séchées à l'air pendant une saison, puis brûlées dans des

chaudières disposant d'une réserve (trémie) et d'un brûleur. Un système permet d'alimenter le brûleur de façon automatique. Et ça marche.

A la maternelle, nous avons mis de côté le brûleur à mazout (qui peut être rebranché en 5 mn), et nous l'avons remplacé par un brûleur de ce type.

Au groupe scolaire, nous allons aménager un système complet silo-brûleur-chaudière.

QU'EST-CE QU'ON VA PAYER COMME IMPOTS !

(Je signale entre parenthèse, qu'au mois d'octobre le bulletin a publié une étude comparative faite par la Charente Libre sur les impôts des différentes communes et MOUTHIER est une des moins chères! Et Ouil!). Sachez d'abord que notre équipement est subventionné à 50% et qu'il est payé par les excédents budgétaires que nous avons réalisés en partie à cause des économies d'énergie que nous avons déjà faites grâ

LE TITRE

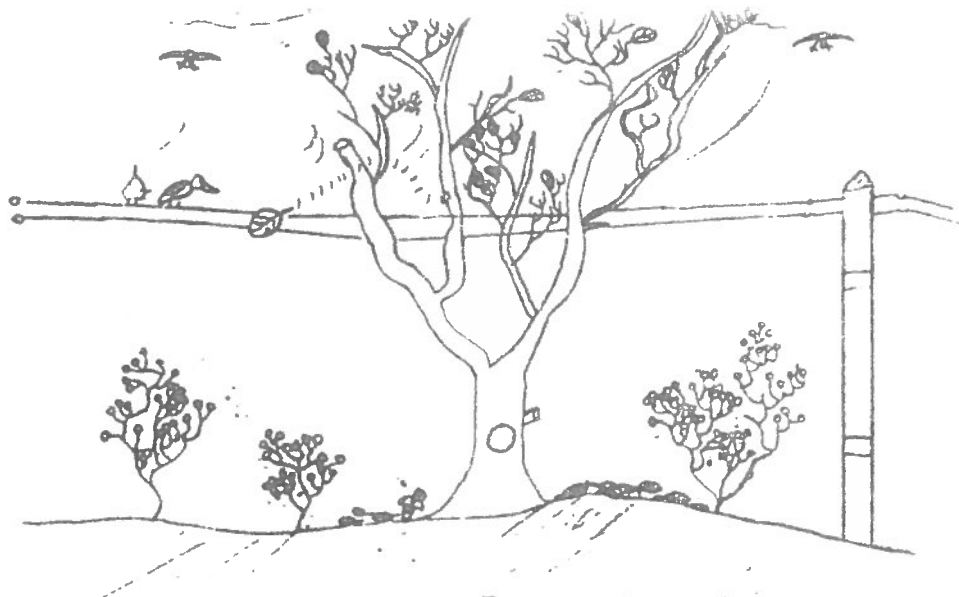
D'essais d'élèves du CM2:

1. Nicolas Glappier (La campagne tranquille).
2. Laetitia Laurière.
3. Matthieu Discour (Un vieux Pont sur la Boëme).
4. Jérôme Baudon (Mouthiers).

ce à l'isolation de différents locaux.

CA VA REVENIR AUSSI CHER QUE LE FUEL!

Sachez également que la tonne de plaquettes revient, vendue, à 540 F. et qu'elle chauffe comme 350 Litres de fuel domestique qui coûtent environ 1000F. soit une économie de 46% sur la matière première. Cela représente une économie annuelle comprise entre 40 000 et 50 000 F. sur le budget municipal. L'un de nos administrés, à ce propos,



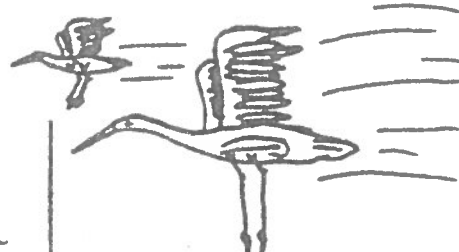
FRANÇOIS PRUD'HOMME

Auguste B. B.

CALENDRIER DES FETES
MARS 85

=====

- 2 MARS : coupe populaire Ping-Pong
- 9-10 MARS : soirée variétés A.D.M.R.
- 16 MARS : carnaval
- 23 MARS : soirée reportage sur le voyage à KOUDOUGOU
- 30 MARS : concours de tarot de la M.J.C.



m'a fait la réflexion suivante : "même si ça coûtait aussi cher que le fuel, nous serions gagnants car cela apporte du travail et du revenu à des personnes de MOUTHIERS".

Mais c'est bien sûr! Et en plus, la Commune y gagne! Non, ce n'est pas un mirage comme la baleine de MOUTHIERS. Les nordiques utilisent ce procédé à une très grande échelle (suédois, norvégiens, alle-

mands ...) et ils ne sont pas plus bêtes que nous. Le procédé commence d'ailleurs sérieusement à se développer.

Bien entendu, tout n'est pas parfait, et on peut craindre les incidents que rencontre tout système, lorsqu'il démarre, n'est-ce pas le rôle d'une collectivité, d'essayer les plâtres ?

Le jeu en vaut la chandelle, et on reparlera du taille-crayons!

Bernard GERMON.

che. Un projet d'agrandissement est mis à l'étude.

ASSAINISSEMENT :

Comme vous pourrez le constater dans le compte-rendu budgétaire, le fonctionnement du "tout-à-l'égout" reste déficitaire il est par conséquent décidé d'appliquer l'augmentation légale de 4,25% ce qui porte le prix du m³ d'eau assainie à 5,47F.

DIVERS :

- Une entente ayant été trouvée avec les propriétaires du terrain concerné, un nouvel abri-bus devrait voir le jour, face à l'école maternelle.

- La municipalité décide de surseoir une nouvelle fois à une demande de permis de construire au lieu-dit "les Reigniers".

- E.D.F. nous signale son intention de procéder à des travaux de renforcement sur la ligne de "chez l'hérault".

- Un enfant de MOUTHIERS fréquente l'école maternelle de CHATEAUNEUF. Cette commune nous demande de bien vouloir participer aux frais de fonctionnement de son école. La municipalité opte pour une participation identique à celle accordée à LA COURONNE.

- L'indemnité de logement des instituteurs est relevée de 5%.

- Un bail de fermage est consenti à Monsieur Michel DEVIGNE sur une partie des terrains acquis par la Commune aux marais.

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 85

=====

VENTE TERRAIN COMMUNAL :
La séance devait débuter par la lecture d'une lettre adressée à la municipalité par M. DISSIRIER nous signalant son désir d'acquérir une parcelle de 1597 M² au lotissement "la plaine" en vue de construire sa maison d'habitation. Il est à noter que ladite parcelle avait été mise en réserve par la commune afin de servir d'espace vert aux habitants de ce lotissement. Malgré tout, le Conseil Municipal décide de rétrocéder ce terrain au demandeur, mais il doit au préalable obtenir l'accord

des propriétaires voisins, et avoir une dérogation de la Préfecture.

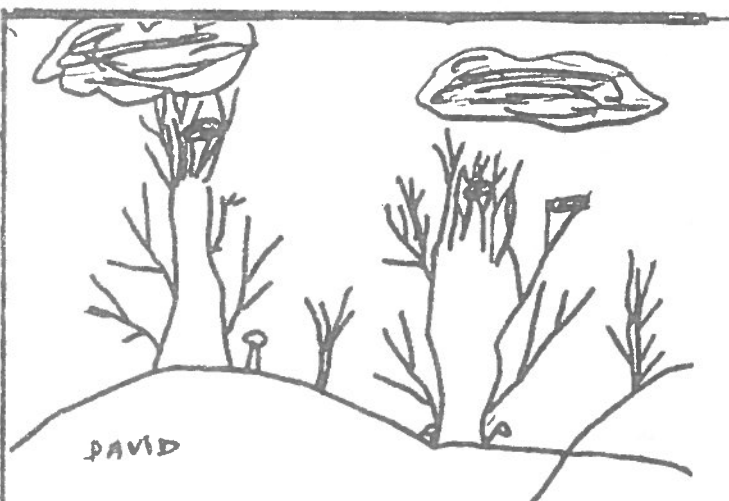
IMMEUBLE BOUVIER :

Au cours de la réunion de Conseil du mois de décembre, une décision de principe était prise en vue de l'acquisition des bâtiments de M. Raoul BOUVIER.

Devant le prix demandé, le Conseil municipal décide de maintenir son offre de prix initiale.

ECOLE MATERNELLE :

Compte-tenu des nouvelles dispositions réduisant les effectifs par classe d'une part, et les inscriptions toujours plus nombreuses d'autre part, il s'avère indispensable de créer une quatrième classe à la maternelle de MOUTHIERS, dans un avenir assez pro-



DAVID

STAGE D'INSERTION

=====

Nous avons commencé le 2 Janvier 85, à la mairie de MOUTHIERS, un stage d'une durée de 6 Mois. Nous sommes quinze stagiaires de 18 à 25 ans, dont 9 qui habitent à MOUTHIERS, 2 à ROULLET, 3 à LA COURONNE et 1 à CHATEAUNEUF. Ce stage comprend une partie théorique et une partie pratique, 15 Jours de théorie à la mairie et 15 Jours en entreprise que chaque stagiaire aura choisie selon sa qualification ou ce qu'il a envie de faire.

En théorie : Français, math., travaux manuels (masques, tour à bois...), activités physiques, visites (ANGOULEME, CAC, bibliothèques, musée, école

de musique, banques), sortie à la grotte de chez les rois, ...

Le stage permet à certains de pouvoir repasser leur CAP et aussi d'améliorer le niveau des stagiaires qui ont quitté l'école depuis plusieurs années. Nous utilisons les locaux de la maison pour tous qui ont été remis en état par les stagiaires de l'année dernière. Nous poursuivons les travaux cette année. Quatre animateurs sont là pour nous aider. Nous travaillons 6 heures à 6 heures 30 par jour et 39 h par semaine en entreprise.

Ce stage est encourageant pour nous car il nous prépare à mener une vie active selon notre choix et notre désir.

Les stagiaires.

CAJIE CHARENTE CONCOURS BATIMENTS AGRICOLES

=====

La Direction de l'architecture a confié au C.A.U.E. l'organisation d'un concours sur les bâtiments agricoles. Ce concours prévoit dans sa 1ère phase la recherche d'agriculteurs ayant un projet précis de bâtiment d'exploitation (stabulation, porcherie, ...) dont la construction pourrait commencer à partir de juillet 85, et qui accepteraient que la conception de leur projet soit étudiée par plusieurs architectes en vue de sélectionner la meilleure proposition. Par la suite la réalisation des travaux serait suivie par le lauréat du concours et le bâtiment pourrait être utilisé à titre de publicité pour cette opération.

Si vous êtes agriculteurs et si vous êtes intéressés, vous voudrez bien déposer vos candidatures avant le 15 mars 85.

Nous remercions Monsieur Henri DISSIER qui a bien voulu prêter aux stagiaires une mobylette dont il ne se servait plus.

PROPRIETAIRES, si vous avez 1 ou 2 pièces indépendantes à louer (même à rénover), vous rendriez service à quelques jeunes du stage dont les problèmes de transport ne sont pas encore résolus, en vous faisant connaître à la mairie. D'avance merci.

CATASTROPHE EN LORRAINE

=====

Le maire, le conseil municipal et la population de Mouthiers assurent de leur sympathie toutes les familles lorraines éprouvées à la suite du "coup de grisou" et du "coup de poussier" qui ont eu lieu au puits SIMON.

CLUB DU 3^e AGE LES MONASTERIENS

=====

Les aînés de MOUTHIERS ont tenu leur assemblée générale le 8 Février dernier. Monsieur le Maire et Monsieur DEGORCE nous avaient fait l'honneur d'y assister. Des divers rapports présentés, il ressort des points essentiels :
- le Club a un grand souci de ne pas se replier sur lui-même et souhaite participer de son mieux à l'animation de la commune. Ce souci se manifeste à travers certaines de ses activités (yoga, participation à la chorale, à l'association E.A.S.B.K., travail au groupe scolaire, participation au stage d'insertion 84 etc...)

- il souhaite que les jeunes retraités ne voient pas le club comme une association de "vieux" mais comme une association vivante où ils ont à apporter des idées et peut-être un renouveau. Ce n'est pas un état civil qui marque un club d'aînés, c'est sa capacité d'imagination, de courage et de don de soi.

- grâce à Monsieur le Maire qui nous a "prêté" Monsieur ASSELOT deux fois par mois et grâce à la compréhension de l'Association Paroissiale qui gèrent le petit car, un ramassage

a pu être organisé 2 fois par mois et moyennant une participation modeste aux frais, en faveur des aînés qui n'ont pas de moyen de locomotion pour venir au club. Pour le moment, cette initiative s'avère un succès. Nous remercions le Conseil Municipal, la paroisse et Monsieur ASSELOT.

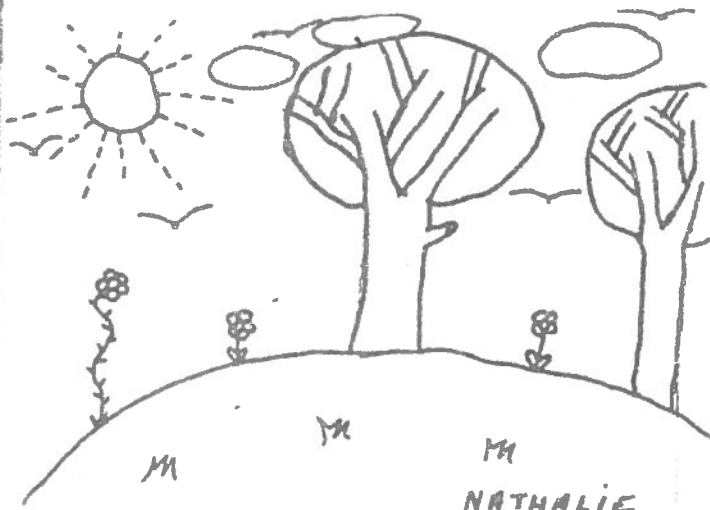
- Sur le plan financier : 1984 fut une année lourde. En fin d'exercice, notre situation reste cependant saine. Pauvres, oui, mais sans dettes.

- Monsieur LAPORTE présente divers projets de sorties pour 1985, mais fait savoir que, pour raison de santé, il renonce à la mission de "délégué aux sorties" qu'il remplissait depuis 1973. De longs et chaleureux applaudissements le remercient pour le beau travail accompli pendant toutes ces années.

- Cette délégation ayant eu un caractère exceptionnel dû, à la fois aux circonstances et aux qualités d'organisateur de Monsieur LAPORTE, le bureau reprendra donc ses prérogatives normales en la matière, sous l'impulsion de sa Présidente, Monsieur LAPORTE, son vice-Président restant un conseiller apprécié.

Un goûter amical termine l'après-midi.

Le bureau du Club.



BRANCHEMENT
AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT
=====

Certaines maisons raccordables au réseau d'assainissement n'ont pas encore été branchées; Il est rappelé aux propriétaires que, par délibération du 13 Avril 82, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer à MOUTHIERs les dispositions du décret du 24.10.67 et l'article 3 de la circulaire du 9.11.67. En conséquence, une majoration pouvant atteindre 100% de la redevance, peut être appliquée aux immeubles non raccordés dans un délai de 2 ans après l'installation du réseau.

Ce délai de 2 ans courait à compter du 1^{er} janvier 82 c'est dire que, depuis le 1^{er} janvier 84, les propriétaires des maisons non encore raccordées sont susceptibles de se voir appliquer la majoration. Il leur est donc conseillé de ne pas attendre qu'on en soit arrivé à cette extrémité pour faire effectuer les travaux nécessaires.

AVIS

====

DISPARITION

Les deux personnes qui, certainement par mégarde, se sont accrochées, puis, par étourderie, ont fait tomber le seul thermomètre existant à poste fixe depuis au moins 25 ans dans la rue principale de MOUTHIERs, sur la banquette arrière de leur simca 1100 de couleur claire, au cours de la nuit du vendredi 22 au samedi 23 février, à 4 heures du matin, auraient dû penser que même à cette heure ci, les fenêtres ont des yeux. C'est très regrettable, aussi bien pour le propriétaire (puisque'il en avait un), que pour les passants qui étaient habitués à le regarder. Eté comme hiver, il était très souvent cité dans les conversations. Le propriétaire ne demande pas que le thermomètre soit refixé au mur, mais souhaiterait le revoir, même posé au pied du mur, avant d'engager une publicité plus personnalisée sur les personnes qui ont agi de la sorte.

BON APPETIT A LA CANTINE

=====

MENUS POUR LA SEMAINE
DU 4 AU 8 MARS 85

LUNDI 4 :

Carottes râpées
jambon blanc
pâtes au beurre
fromage
salade de fruits

MARDI 5 :

Salade verte et gruyère
poule au riz
petit suisse
confiture

MERCREDI 6 :

Crudités
lapin sauté
haricots verts
fromage
fruit

JEUDI 7 :

Potage
rôti de veau
salsifis
fromage
fruit

VENDREDI 8 :

salade de chou vert
coquilles de poisson
pommes vapeur
fromage
compote

JOURNEE DU COEUR

=====

A l'occasion de la journée du coeur et afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes aux bienfaits des activités physiques pour la santé du coeur, il est organisé des manifestations pour tous et pour tous les âges:

1- le samedi 16 Mars de 15 H à 17 H, entrée gratuite dans les piscines du grand Angoulême.

2- Le dimanche 17 Mars de 9 H à 16 H, randonnées cyclistes et pédestres à MORNAC et à LA COURONNE. Pour LA COURONNE, rendez-vous au gymnase du collège:

- randonnées pédestres: départs groupés avec accompagnateurs

à 9H et 14H circuit de 3 heures

à 10H et 15H circuit de 2 heures.

A tout moment, les gens peuvent randonner individuellement sur ces circuits ou sur un petit circuit de 1H. Les 3 circuits sont balisés et des plans seront fournis.

- randonnées cyclistes : départs avec accompagnateur

à 9H pour 50 Kms

à 10H pour 25 Kms

à 11H pour 12 Kms

à 14H pour les trois distances.

Boissons et gâteaux gratuits seront servis à l'arrivée.

DEPOT LEGAL MARS 1985

